

## DEVOIR et OBLIGER, v.

### I. Jean *doit* de l'argent à son garagiste.

Max *doit* X à Luc.

**GR X** peut être l'infinitif d'un verbe du type *payer, donner, fournir, transmettre* suivi d'un nom complément, ou, plus couramment, ce nom, l'infinitif restant sous-entendu : *Jean doit (payer) dix mille francs au garagiste. - Luc doit (fournir) 20 heures de travail par semaine à Marc.*

1) Un **CONTRAT** entre Max et Luc a été conclu à un certain moment.

— Max **DOIT** X à Luc en échange de Y qu'il a reçu de Luc : il a engagé son avenir ; *il s'est engagé* à fournir X à Luc dans un certain délai, il s'est créé une **OBLIGATION** dont il *devra S'ACQUITTER* à une date fixée, où Max et Luc pourront dire qu'ils sont **QUITTES**. Alors, à Max, Luc *donnera QUITTANCE* (n.f.) de sa **DETTE** par un document écrit, daté et signé, également appelé *quittance*.

Pour un autre sens d'*acquitter*, voir l'article JUGER.

— Pendant toute la période qui sépare la conclusion du *contrat* du terme où Max *s'acquitte* de son *obligation*, Max *doit* X à Luc.  
— Le verbe *devoir* dit qu'il y a un lien de cause à effet entre la conclusion passée du contrat et l'accomplissement futur de l'*obligation* qui en résulte. Mais, alors que le futur de l'indicatif présente l'évènement à venir comme certain, le verbe *devoir* laisse dans l'incertitude la question de savoir si Max remplira réellement cette *obligation* ; ce n'est que possible ou, au mieux, probable.

2) X est de l'argent. *Le 20 janvier, le garagiste remet à Jean une voiture en échange d'une partie de son prix. Jean s'engage, S'OBLIGE à lui payer les 5.000 € restants le 20 décembre de la même année. Le garagiste fait crédit à Jean et Jean CONTRACTE une dette de 5.000 € envers le garagiste, il S'ENDETTE envers lui. Du 20 janvier au 20 décembre, il lui doit 5.000 €. Il est son DÉBITEUR et son créancier est en droit de lui réclamer son DÛ jusqu'à ce que il ait acquitté sa dette.*

— Un État, une banque, une société cotée en bourse, empruntant de l'argent à Luc, *émet des obligations* par lesquelles il ou elle *s'oblige* à le rembourser dans un certain délai avec un certain intérêt.

3) X est autre chose que de l'argent.

— Max et Luc ont conclu un *contrat* de travail. *Jean doit 20 heures de travail par semaine à Marc, en échange d'un salaire convenu.* L'un et l'autre ont *contracté des obligations*, l'un de travailler, l'autre de payer. Ces *obligations* sont **CONTRACTUELLES** ; ils *doivent s'en acquitter*.

— Max a promis un X quelconque à Luc ; *il doit tenir sa promesse : Depuis longtemps, Jean doit à Sylvie un voyage à Venise.*

— *Luc tient à ne rien devoir à personne* : à se débrouiller seul, à n'avoir ni *dettes* ni *obligations*.

### II. Tout le monde *doit* respecter le code de la route.

1) **GR** Max *doit* X inf. ou nom abstrait.

— Le conditionnel, Max *devrait* X inf. suggère qu'il y a des chances que Max ne fasse pas ce qu'il doit faire. *Luc devrait obéir à Marc, devrait le respecter.*

— Max *doit* X, nom, à Luc. Dans ce cas, X n'est qu'une nominalisation de l'infinitif et la transformation passive possible. *Luc doit obéissance à Marc, lui doit le respect. Marc exige de Luc l'obéissance qui lui est due.*

— L'agent qui *oblige* et la finalité de l'*obligation*, évidents ou trop vagues, restent souvent non précisés. *Tout le monde doit respecter le code de la route.*

2) Sans engagement explicite de sa part, Max *doit* X inf. parce que Luc, ayant autorité sur lui et la possibilité de sanctionner les infractions, l'y *oblige*. Max n'est pas libre mais, ayant le sentiment de *devoir* faire X, il peut consentir à le faire :

— Ce qui *oblige* est une personne de rang ou de prestige supérieur. *Sylvie oblige Jeannot à ranger ses affaires.*

— Ce qui *oblige* est la puissance publique : il y a entre Max et la société une sorte de *contrat social* implicite. *Le fisc / La loi oblige les citoyens à déclarer leurs revenus. - Les citoyens doivent OBLIGATOIREMENT déclarer leurs revenus. Cette déclaration est OBLIGATOIRE. Ils sont obligés de la faire ; ils en ont l'obligation.*

— Un X que Max peut faire, mais qu'il n'est pas *obligé* de faire est FACULTATIF ; il a la FACULTÉ de le faire. *Au baccalauréat, l'épreuve de musique est facultative* : les candidats qui décident de la passer peuvent gagner des points supplémentaires.

— Syn. Une force contraint Max à faire X. Dans ce cas l'idée d'un consentement de Max est effacée. *Tu declares cette indemnité ? - Je suis bien obligé !! bien forcé ! - Il faut bien que je le fasse.*

3) Sans engagement explicite envers une autorité difficile à identifier, Max se trouve *obligé* à tout un ensemble de comportements pour une durée indéterminée, par le simple fait qu'il est doué d'une conscience et qu'il vit dans une société régie par des coutumes, un certain mode de vie.

— Certaines *obligations* morales peuvent résulter du simple sentiment de l'honneur ou d'un certain statut social. *Si vos parents ont besoin de vous dans leur vieillesse, vous devez les aider. - La vérité m'oblige à vous dire que vous vous trompez. - Le ministre a l'obligation d'assumer ses responsabilités et les conséquences de ses actes. - Les médecins sont obligés au secret médical. - Les fonctionnaires ont une obligation de réserve* : ils ne doivent pas dire publiquement de mal de leur administration ni de l'État qui les emploie. - Max a des *obligations mondaines* : celles de fréquenter certaines personnes, certaines réunions et cérémonies, et des *obligations professionnelles*, pas forcément spécifiées par des règlements ou un contrat de travail. - **PR Noblesse oblige** : même si c'est difficile, Max doit se montrer digne de la considération sociale dont il jouit.

4) Emploi pronominal.

— Max et Léa *se doivent* X. *Les époux se doivent (réciproquement) fidélité et assistance (mutuelles).*

— Max *se doit* à Léa. *Le médecin se doit à ses malades* : dit plus que le simple contrat de travail ; c'est une sorte de dévouement.

— Max *se doit* de X inf. Max *se doit* de persévérer dans sa résolution de ne plus fumer : il s'est créé une **obligation** envers lui-même.

— Emploi pr. et impersonnel. *Tous les ans, comme il se doit, Jean envoie ses vœux à Marc* : comme c'est normal en société.

### III. En soignant ses malades, le médecin fait son **devoir**.

*devoir*, inf. employé comme nom.

1) Lorsque Max a une **obligation** quelconque envers Luc, il a le **DEVOIR** de s'en acquitter et Luc a le droit de l'exiger de lui. Il y a une réciprocité entre les *devoirs* de l'un et les *droits* de l'autre. Avoir une famille **oblige** un homme et une femme à *remplir leurs devoirs* de parents. - Un magistrat *remplit les devoirs de sa charge*. - Si Max se conforme à ses *obligations*, on dira qu'il agit bien, qu'il *fait son devoir* (surtout dans le cas où son *devoir* s'oppose à son intérêt). C'est une affaire de morale. - *La secrétaire se fait un devoir d'être exacte*.

2) Si Max attache beaucoup d'importance à remplir ses **obligations**, à respecter les droits des autres, s'il les fait passer avant son intérêt personnel, on pourra dire que *c'est un homme de devoir*, qu'il *agit par devoir*, qu'il *a le sentiment du devoir*, éventuellement *la satisfaction du devoir accompli*.

3) Cas particulier : un écolier *fait son devoir* (ce à quoi il est **obligé**) en *faisant ses devoirs* (ses exercices écrits à la maison).

### IV. Nous **devons** la vie à nos parents.

1) Max **doit** X à Luc. X, dont Luc est l'auteur, n'est pas une **dette** ou une **obligation** de Max, mais la cause d'une **obligation** plus ou moins vague de Max envers Luc.

GR X peut être :

— un nom généralement abstrait. *Max doit sa réussite à Luc*, et dans ce cas, la transformation passive est possible. *La réussite de Max est due à Luc*.

— un infinitif. *Max doit à Luc d'avoir réussi*.

2) Max **doit** X, un bienfait à Luc, son bienfaiteur, si Luc l'a **obligé** (vieux) en lui rendant un service plus ou moins important. *Max est REDEVABLE à Luc de son succès*. - *Il a envers lui une dette de reconnaissance*. - *Il lui doit beaucoup*.

3) Le bénéficiaire de X peut être la société tout entière, qui marque sa reconnaissance à un grand homme du présent ou plus souvent du passé, par quelque marque d'honneur : nom de rue, commémoration. *On doit à Christophe Colomb la découverte de l'Amérique*. - *On doit à Pasteur le vaccin contre la rage*.

— Au passif, l'idée de cause l'emporte sur celle de dette de reconnaissance. La découverte de l'Amérique est due à Christophe Colomb ; celle du vaccin contre la rage à Pasteur.

4) Quand X n'est pas un bien et quand les actants sont non humains, il ne reste que la notion de cause. *Jean doit au hasard d'avoir rencontré Marc*. - *On doit la seconde guerre mondiale à Hitler et aux absurdités du traité de Versailles*. - *L'épidémie de choléra est due (était due, sera due, si elle arrive) à une mauvaise hygiène*.

5) Lorsqu'un événement était prévisible, toutes les causes étant réunies, et qu'il arrive effectivement, on peut s'exclamer : *Cela devait arriver ! syn. Il fallait que ça arrive ! syn. Ça ne pouvait pas manquer d'arriver !*

### V. Max **doit** se soigner, pour guérir.

Max *doit* X inf. pour un résultat Y.

1) Max est soumis non au **devoir** mais à la nécessité de faire X s'il veut atteindre le but Y : il lui FAUT faire X pour Y. *Jean doit acheter des vis pour poser son étagère* : s'il n'a pas de vis, il ne pourra pas la poser ; c'est une **condition nécessaire**.

— Y peut rester dans le vague. *Ayant subi de lourdes pertes, l'armée a dû reculer*.

2) Une circonstance **oblige** (syn. FORCE) Max à faire X : Max **doit** faire X, il faut qu'il fasse X, *il ne peut pas faire autrement*. *Le froid oblige les abeilles à rentrer dans leur ruche*. - *La pauvreté oblige Luc à se priver de beaucoup de choses*. - *Il est (bien) obligé de se passer de voiture* ; *il s'est trouvé dans l'obligation de vendre les bijoux de sa mère*.

3) Max, voulant aller de Suisse vers le Lac Majeur est **obligé** de passer par le Simplon, il n'y a pas d'autre route. - *C'est obligé de X inf. / que X ait lieu* ; syn. c'est inévitable.

— Emploi adjectival : *Le col du Simplon est le passage obligé entre la Suisse et le lac Majeur* ; syn. **obligatoire**.

### VI. Le typhon **doit** atteindre l'île dans les prochaines heures.

1) X **doit** Y inf. : n'exprime rien d'autre que la PROBABILITÉ. X peut être humain, non humain, ou *il* impersonnel. *D'après le bulletin météorologique, il doit geler demain*.

2) X **doit** Y inf. présent : annonce, sans certitude absolue, un événement à venir. *Le typhon doit atteindre l'île* est moins affirmatif que *le typhon atteindra l'île*.

— La probabilité n'atteint la certitude dans *Tout être vivant doit mourir un jour* que parce que c'est un fait d'expérience.

3) X **doit** Y inf. présent : formule, sans certitude absolue, une HYPOTHÈSE relative au présent, à vérifier plus tard. *Jean doit être au cinéma en ce moment*.

— X **doit** Y inf. passé ou X **devait** Y inf. présent formulent, sans certitude absolue, une hypothèse relative au passé. *Jean devait être au cinéma hier, à cette heure-ci* ou bien *Jean doit avoir été au cinéma hier*.

— Dans ces deux derniers cas, le locuteur renvoie dans le futur la vérification de son hypothèse et la 3<sup>e</sup> personne est plus probable que la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup>, qui ne peuvent guère apparaître, dans une conversation, que lorsque le locuteur n'est pas sûr de l'exactitude de ses souvenirs. *Je dois m'être trompé, tu devais être au cinéma ce jour-là*.

